

Hériter sans se fâcher avec sa fratrie

Les enjeux affectifs d'une succession peuvent troubler les relations quand ressurgissent les rivalités de l'enfance.

CHRISTINE LAMIABLE
@clamiable

PSYCHO Après la mort de son père, l'écrivain Jules Barbey d'Aureville espérait hériter d'une manne financière à même de combler ses dettes, mais il comptait aussi s'approprier le buste d'une aïeule maternelle idolâtrée. Hors de question que son frère l'obtienne : « Si je n'ai pas le buste, ce sera le "Souvenirs-toi du vase de Soissons". (...) Je ne tuerai pas Ernest, mais je tuerai nos relations », écrit-il à une amie l'auteur des *Diaboliques*. Cette anecdote, relatée par le psychanalyste et écrivain Patrick Varane dans *Hériter. Une histoire de famille* (PUF) illustre bien à quel point le moment de la succession peut représenter un tournant dans les relations fraternelles. « La perte d'un parent est un moment particulier marqué par une grande fragilité », explique-t-il. Resurgit tout ce qui n'a pas été résolu avec celui-ci, ainsi que les rivalités que la fratrie avait mises sous le boisseau. Et les parents ne sont plus là pour enjoindre à leurs enfants de ne pas se disputer. »

La majorité des parents aspire à ce que leurs enfants s'entendent, voire s'aiment, de leur vivant mais également après leur mort. Mais cet espoir se heurte à une réalité plus complexe. « La construction d'une fratrie n'est pas

donnée d'emblée, tempère Nicole Prieur, philosophe, thérapeute familiale et auteur de *Ces trahisons qui nous libèrent* (Pocket). C'est une relation qui est plutôt vécue sur le registre de la rivalité. L'aîné vit l'arrivée du plus jeune, vu comme un gène, sur le mode de la perte de l'exclusivité de ses parents. Quant au cadet, il lui manquera toujours les deux ou trois années pendant lesquelles l'aîné, de surcroît toujours montré en exemple, a vécu seul avec ses parents. » La situation se complexifie encore avec les fratries plus nombreuses, sujettes à des alliances partielles, ou avec les fratries recomposées. Pendant l'enfance, frères et sœurs jettent un oeil suspicieux sur la part de gâteau déposée dans l'assiette de chacun. Au moment d'hériter, tous les mécomptes resurgissent. « Plus que leur valeur économique, les biens symbolisent les parents et la relation que les enfants ont eue avec eux », rappelle la thérapeute.

L'idéal pour éviter ces « transferts inconscients », dit Nicole Prieur, serait que les parents anticipent leur disparition et fassent une donation de leur vivant, avec l'aide éventuelle d'un médiateur et d'un notaire. « Il faut que la parole circule entre les membres de la famille », poursuit la thérapeute.

Quand cela n'a pas été fait du vivant des parents, il revient à la fratrie de dialoguer. « Les enfants



Plus que leur valeur économique, les biens symbolisent les parents et la relation que les enfants ont eue avec eux

NICOLE PRIEUR, PHILOSOPHE

ont tout intérêt à évoquer entre eux le parent qu'ils ont connu, propose Patrick Varane. Chacun d'eux en a des souvenirs différents. Cela doit permettre de faire comprendre pourquoi tel bijou ou tel bibelot est important à ses yeux. Il s'agit de transformer les objets en choses dont on peut parler parce qu'ils appartiennent à toute la fratrie. »

Cela permettra de tenir compte d'un autre enjeu lié à la succession, à savoir le « remplacement de certaines fonctions », comme le qualifie Nicole Prieur. Ainsi, le désir de s'attribuer une ménagère ou un service à café peut illustrer, par exemple, le désir de l'un des frères et sœurs de devenir celui ou celle qui recevra désormais la famille à Noël. Patrick Varane déconseille d'associer les conjoints à ces pourparlers. « Ils ne sont pas pris

dans les mêmes relations affectives que les enfants, rappelle-t-il. Ce qui fait qu'ils jettent souvent, sans le vouloir, de l'huile sur le feu. »

« Réserve héréditaire »

Pour parvenir à faire des compromis, encore faut-il admettre qu'un objet ne sera jamais à même de compenser les manques affectifs ressentis pendant l'enfance. « À la mort des parents, il est important de faire le deuil de ce qu'on n'a pas reçu de leur vivant, souligne Nicole Prieur. Faire ce grand pas psychique pour soi-même, éventuellement avec un psy, permet de se libérer de rancœurs et de considérer avec suffisamment de détachement d'éventuelles inégalités dans la transmission de l'héritage. Avec le risque que cela entraîne aussi un détachement vis-à-

vis d'un frère ou d'une sœur. Au moins la relation sera-t-elle émotionnellement moins chargée. » Cela ne signifie pas que l'on doit renoncer à une répartition juste des biens. « Ils représentent tout de même une part de l'histoire familiale, rappelle la thérapeute. Le droit français préserve de toute façon les enfants grâce à la réserve héréditaire (part de la succession réservée à certains héritiers NDLR). » Patrick Varane insiste en outre sur le fait qu'un héritage n'est pas fait « pour encombrer mais pour faciliter la vie. Lorsqu'une personne a besoin qu'une possession des parents soit vendue pour alléger ses propres dettes, c'est tout à fait légitime. Il est plus facile de faire le deuil d'une maison que d'une personne. C'est la vie qui continue. » ■